

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITES

PUGET PNEUS SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €

Siège social : 553 B Boulevard du Commerce
83480 PUGET-SUR-ARGENS
RCS DE FREJUS : 819 223 686

Aux termes d'une délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2019, les associés ont décidé, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, l'activité de la société est maintenue. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de FREJUS pour mention au R.C.S.

CONTRÔLE DE LA SAISINE DU LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 12 octobre 2009, Mme Raimonde Aldine Marie COLOMBINI, en son vivant retraitée, demeurant à LA CRAU (83260) Impasse Georges Bizet «Au Bon Accueil», veuve de M. Vincenzo GHIONE et non remariée, née à Le Lavandou (83980) le 15 mars 1931 et décédée à La Crau (83260) le 28 décembre 2018, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^e Philippe BERNIE, Notaire à Le Lavandou (Var) le 19 mars 2019 et suivant acte contenant contrôle de saisine du légataire universel reçu par le notaire sousigné le 19 mars 2019, dont la copie authentique a été adressée au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulon (83) le 29 mars 2019. Les oppositions pourront être formées auprès de M^e Philippe BERNIE, Notaire associé à Le Lavandou (Var) avenue Marechal Juin, chargé du règlement de la succession.

Pour avis
BERNIE Notaire

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 33
executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
Tél. 04 91 57 15 34
lpp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 39 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique reçu par Me Caroline BADIE, notaire à PÉLIS-SANNE (13330) en date du 13 mars 2019 enregistré au service de l'enregistrement d'AIX - EN PROVENCE le 27 mars 2019, sous la référence 1324P61 bordereau n° 2019N case n° 695, La Société dénommée DIMINUTIF, S.A.R.L. au capital de 52500 €, dont le siège est à CARQUEIRANNE (83320), 27 avenue Général de Gaulle les Salettes, identifiée au SIREN sous le numéro 388408189 et immatriculée au R.C.S. de TOULON représentée par Monsieur Michel BONNET, agissant en sa qualité de gérant associé, et Madame Josiane Marie Yvette Raymond MEILLER, son épouse associée,

A cédé à :
M. Lionel NEUVILLE, monteur de plongée, demeurant à HYERES (83400) 109 allée du Poussat, né à PERIGUEUX (24000) le 27 novembre 1972. Tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 13 mars 2019, issus du bail portant sur les locaux qu'il occupait situés CARQUEIRANNE (83320), anciennement 27 rue du Général de Gaulle et actuellement 29 rue du Général de Gaulle, Lieudit « Les Salettes », moyennant le prix de QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR). Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en dates des publications par Me Caroline BADIE, notaire, à l'adresse suivante : 71 rue de la République, Lieudit « Les Deux Lions », 13330 PÉLIS-SANNE où domicile a été élu à cet effet.

francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com

Les petites annonces dans

La Marseillaise

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LE FOURNIL D'EMILE - Forme : SASU.
Objet social : boulangerie, pâtisserie, salon de thé, traiteur, restauration sur place ou à emporter (sans alcool).
Siège social : 108 Rue Emile Zola, 13009 MARSEILLE.
Capital : 1 000 €
Président : Mr BOULARES Kabil domicilié 15 Boulevard Matheron 13012 MARSEILLE. Durée : 99 ans.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés - RCS MARSEILLE.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SOGK - Forme : SASU
Capital : 3 000 €
Objet social : le négoce automobile, et la revente de tous types de véhicules à moteur.
Siège social : 114 Rue Charolun Rieu, 13300 Salon de Provence
Président : Mme KLAI Sonia domiciliée 193 Boulevard des Alpilles, 13300 Salon de Provence.
Durée : 99 ans.
Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés RCS Salon de Provence.



Audit Business & Prospect (S.A.R.L.)

AGENCE IMMOBILIERE DU DOMICILE « A I D D »
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros

Siège social : Résidence Les Pins - Bâtiment le Genêt
13127 Vitrolles
538 971 672 RCS SALON DE PROVENCE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2019, Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- Approuvés les comptes de liquidation 31 janvier 2019 ;
- Donné quitus au Liquidateur Madame Delperé Régine, demeurant Résidence Les Pins - Bâtiment le Genêt - 13127 Vitrolles et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Salon de Provence.
Mention sera faite au RCS : SALON DE PROVENCE.

Pour avis,

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE N° 1 :

* d'un appartement de type 3 situé au 4ème étage côté droit de l'immeuble 15, bloc F (lot 858) et d'une cave en sous-sol du même immeuble (lot 868), sis 112 avenue Corot, à l'angle de la Traverse Foucou et de la Traverse Signoret 13013 MARSEILLE
* Type d'occupation : libre
* Superficie : 54,53 m2
Mise à prix : 25.000 euros

VENTE N° 2 :

* d'un appartement de type 5 situé au 3ème étage côté gauche de l'immeuble 15, bloc F (lot 718) et d'une cave au sous-sol du même immeuble (lot 725), sis 112 avenue Corot, à l'angle de la Traverse Foucou et de la Traverse Signoret 13013 MARSEILLE
* Type d'occupation : occupé.
* Superficie : 70,06 m2
Mise à prix : 25.000 euros

Le 2 mai 2019 à 09 heures 30

au Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE,
Salle BORELY, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :
- au greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, siégeant à MARSEILLE (13008), Salle BORELY, Place Monthyon,
- au cabinet de Maître Cécile CRISANTI, Avocat au Barreau de MARSEILLE, demeurant en son cabinet à MARSEILLE (13006), 5 rue Grignan (tél. : 07 82 90 19 69 - Fax : 04 96 11 46 59)
- et au cabinet de Maître Guillaume METZ, membre de la SCP PIRIOU METZ NICOLAS, Avocats au Barreau de VERSAILLES, demeurant à VERSAILLES (78000), 2 rue Jean Houdon, (tél. : 01.39.20.16.83).

VISITE : par la SCP MEDARD-BERTON-QUÉD-J-ELAIDOUNI, Huissiers de justice associés, Laura NGUYEN, Huissier de justice salariée, demeurant 13 Boulevard de la Corderie, 13007 Marseille le mardi 09 Avril 2019 de 10 heures à 11 heures.

VIE DES SOCIÉTÉS

Additif à l'annonce parue dans nos colonnes le 14/03/2019, concernant l'avis de cession de fonds de commerce de la SAS LA LIGUE DES PIZZAS, il y a lieu d'ajouter :
Cession enregistrée au Service départemental de l'enregistrement de Marseille le 06/03/2019, dossier: 2019 00007879, référence : 1314P61 2019 A 03075

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 28/12/2016, la SASU GESTRANS, 3 Impasse Alfred de Musset 13500, MARTIGUES, RCS AIX 801 134 743, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation
et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 28 février 2019, il sera procédé à une enquête publique sur les demandes de permis de construire déposées par les sociétés «SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon» (PC N°013 105 18 00013 /Paro A) et «PROVENCE ECO ENERGIE P5» (PC N°013 105 18 00012/Paro B), pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol et ses annexes, d'une puissance crête égale ou supérieure à 250 kilowatts, au lieu-dit «Sablière du Grand Vallon», à Sénas.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du 26 mars 2019 au 25 avril 2019 inclus en mairie de Sénas (Hôtel de Ville - Place Victor Hugo - 13560 Sénas), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :
- prendre connaissance du dossier (Parcs A et B) et consulter ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf les lundis et jeudis après-midi); le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 38 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Senas>;
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Sénas ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-ep-pvsabliere@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5Mo).

Le dossier d'enquête publique (Parcs A et B) comprend notamment une étude d'impact assortie de l'absence d'observation de l'autorité environnementale émise dans le délai imparti de deux mois. Monsieur George MAZUY, ingénieur des TPE, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, à la Maison du Planet - bâtiment Annexe de la Mairie, Place Sextius Michel - 13560 Sénas, aux jours et heures suivants :
- mardi 26 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- lundi 1er avril 2019 de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 avril 2019 de 9h00 à 12h00
- vendredi 19 avril 2019 de 13h30 à 16h30
- jeudi 25 avril 2019 de 13h30 à 16h30.
Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public (1). Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Sénas et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2b et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté, sur les demandes de permis de construire susvisées. Les personnes responsables du projet sont les sociétés «SASU ENGIE PV Sablière du Grand Vallon» et «PROVENCE ECO ENERGIE P5». Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Vincent GUERIN, Chef de projets/Direction du Développement Photovoltaïque - Mobile: 06 17 38 36 78.

Fait à Marseille, le 04 mars 2019
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Patrick PAYAN

1 Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne. 201903055